



Licenciement économique prud'hommes

Par **futurelicenciée**, le **26/12/2011** à **09:45**

Bonjour,

Je vais être licencié fin janvier 2012 par mon entreprise effectivement notre entreprise n'était pas rentable dans mon secteur d'activités mais mon entreprise fait parti d'un groupe internationale avec 2 actionnaires qui font des bénéfices aux alentours de 160 millions d'euros par an. J'ai engagé une procédure aux prud'hommes pour que mon employeur qui jusqu'à maintenant refusé de compter son actionnaire majoritaire dans ses bénéfices le prenne bien en compte.

Nous sommes 250 licenciés on nous a tous proposé une transaction illégale puisque avant la notification de licenciement mais aucune preuve écrite à l'appui.

Pour ma part j'ai 3ans d'ancienneté je suis mère célibataire et il me propose 6900 euros et 12 mois de congé de reclassement ce qui ne me convient pas compte tenu du travail fournis je suis celle qui faisait les meilleures primes de performance des mon entreprise alors j'aurais voulu savoir ce que je peux espérer gagner.

En attente d'une réponse je vous remercie d'avance .

Par **pat76**, le **27/12/2011** à **14:40**

Bonjour

Que font les représentants du personnel ?

Il n'y a pas eu de PSE de déposé?

Vous avez eu des propositions de reclassement au sein du groupe?

Par **futurelicenciée**, le **27/12/2011** à **21:25**

Les représentants du personnel ont finit les négociations mais j'ai la nette impression qu'ils sont plus avec le patron.

Il n'y a pas de reclassement au sein de l'entreprise de prévu car nous sommes loin du siège social de l'entreprise et les postes à pourvoir sont des postes de cadres pour ma part c'est pas la peine et je ne veux pas m'éloigner de ma ville.

La direction nous propose un plan de reclassement où je serais suivi par un cabinet qui me trouveras des offres d'emplois me correspondant "apparemment" , on m'a aussi proposé une prime transactionnelle mais je trouve ça peu généreux de la part de mon employeur de plus qu'ils font beaucoup de bénéfices .